

Image not found or type unknown



Domicile éloigné - Partage des frais de transport

Par **blagadaria**, le **07/09/2015 à 17:19**

Bonjour,
Mon fils habite avec moi en Ile de France.
Son père a choisi de déménager en province pour convenance personnelle mais il travaille en Ile de France. Il habite donc son domicile uniquement lorsqu'il ne travaille pas.
Dois-je participer au frais de transport lorsqu'il emmène notre fils avec lui en province?
Merci de votre retour.
Bien à vous
blagadaria

Par **cocotte1003**, le **07/09/2015 à 17:41**

Bonjour, soit vous avez un jugement et vous devez le suivre, soit vous trouvez un accord amiable écrit que le juge entériner, cordialement